

Estimant que les conditions ne sont pas réunies, le Conseil d'Administration de De Rouck Geomatics rejette la requête du collège des commissaires et décide de ne pas convoquer d'Assemblée Générale Extraordinaire.

Information Réglementée diffusée le 6 décembre 2011 à 9.00

Bruxelles, 9 décembre 2011 – A la demande du collège des commissaires, le Conseil d'Administration s'est réuni pour évaluer la nécessité de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire destinée à se prononcer sur la continuité des activités de l'entreprise. Une telle Assemblée ayant déjà voté la continuité le 26 mai 2011, sans qu'une dégradation significative de la situation n'ait été observée depuis lors, le Conseil a estimé que les conditions n'étaient pas réunies pour convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à quelques jours de la clôture annuelle.

Fin septembre 2011, De Rouck avait annoncé une perte semestrielle opérationnelle (EBITDA) de 125 k€ et un résultat comptable négatif à hauteur de 346 k€. La conséquence de ce résultat négatif pour la société était alors que cette dernière, qui répondait déjà aux critères de l'article 633 du Code de sociétés, passait en fonds propres négatifs (-288k€) et se retrouvait dans le cadre de l'article 634 du Code de sociétés.

Fin novembre, à la suite d'une visite chez De Rouck, les commissaires de cette dernière ont adressé un courrier à la société par lequel ils émettent le souhait de voir convoquer une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire qui aurait dû une nouvelle fois se prononcer sur la continuité des activités de De Rouck.

Pour rappel, une telle Assemblée avait déjà été convoquée avec le même objectif en mai 2011, soit il y a moins de six mois, et avait voté la poursuite des activités à l'unanimité des présences.

Le Conseil d'Administration de De Rouck s'est réuni hier, jeudi 8 décembre 2011 et a estimé non nécessaire de convoquer à nouveau une Assemblée Générale Extraordinaire si peu de temps après la précédente et alors que les comptes à mi-année ayant justifié la demande des commissaires n'ont pas été audités, que la situation ne s'est pas significativement dégradée par rapport aux estimations formulées dans le rapport semestriel, que l'entreprise est restée sous les conditions de l'article 633 du Code des Sociétés et que le passage sous les conditions de l'article 634 ne nécessite pas de convocation d'une nouvelle Assemblée Générale.

Pour l'ensemble de ces motifs, le Conseil d'Administration a dès lors rejeté la requête des commissaires, et cela d'autant que cette nouvelle convocation aurait eu lieu à quelques semaines de la clôture.

A propos de De Rouck Geomatics

De Rouck Geomatics est le leader Belge sur le marché de la cartographie. De Rouck Geomatics se développe sur les axes suivants :

- les cartes et atlas papiers pour entreprises et particuliers,

Communiqué de presse

- les systèmes d'alerte et de localisation à distance pour la sécurisation des personnes isolées,
- une gamme complète de produits multimédia et outils de geomarketing.

De Rouck Geomatics est coté sur Alternext depuis Juillet 2006 sous le ticker ALROU.

Contact Presse

Joëlle Reeners - Tel 0474/98 53 00 - E-mail : j.reeners@derouckgeomatics.com